

Le programme Place aux sciences est implanté dans la région de la Capitale-Nationale depuis 2009. Ce programme était, jusqu'à l'an passé, associé à l'*Entente spécifique pour la persévérance et la réussite scolaire et les cheminements en science et en technologie* (S&T), établie entre la Conférence régionale des élus (CRE) de la Capitale-Nationale, l'Instance régionale de concertation (IRC) de la Capitale-Nationale et des organismes communautaires de la région. Cette entente a pris fin avec la dissolution des CRE.

Relance du programme Place aux sciences

En février 2016, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) rendait public un nouveau cadre de référence pour les instances régionales de concertation, dans lequel il confirme l'importance de la démocratisation de l'enseignement des sciences et technologies et de la valorisation de la culture scientifique.

Lors de l'annonce de ce cadre de référence, l'IRC de la Capitale-Nationale a pris la décision de maintenir le programme Place aux sciences pour l'année 2016-2017, et ce, malgré le court délai pouvant être accordé aux écoles de la région pour le dépôt des demandes.

Le CTREQ a été mandaté par l'IRC pour mettre en œuvre le programme Place aux sciences et assurer la coordination des travaux. L'appel de projets a ainsi pu être lancé aux écoles en juin 2016.

Une procédure d'évaluation rigoureuse

L'évaluation des projets du programme Place aux sciences 2016-2017 a été réalisée de façon très rigoureuse par un jury composé de six membres (représentants du milieu universitaire, d'associations professionnelles¹, du MEES et du ministère de l'Économie, de la Science et de l'innovation). Les membres du jury ont évalué les projets selon les critères d'évaluation soumis aux enseignants. Chaque projet a d'abord été évalué par au minimum deux membres du jury pour être ensuite discuté par l'ensemble des membres du jury.

Les commentaires des membres du jury ont fait l'objet de synthèses qui ont été intégrées aux lettres de réponse aux demandes, destinées aux responsables de projet. Ces lettres ont toutes été approuvées par les directions des commissions scolaires de la région de la Capitale-Nationale avant d'être transmises aux écoles.

Les protocoles d'entente ont ensuite été signés par la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, gestionnaire du budget attribué aux projets, puis envoyés aux écoles dont les projets ont été retenus.

¹ Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec (AESTQ), Association québécoise des enseignantes et des enseignants du primaire (AQEP) et Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP).

Le programme Place aux sciences sera-t-il reconduit?

En 2016, un [rapport d'évaluation](#) du programme Place aux sciences a été réalisé par l'équipe de Vincent Richard, professeur adjoint au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de l'Université Laval, afin de bonifier le programme Place aux sciences. Les améliorations proposées visent plusieurs axes.

En collaboration avec les écoles, les commissions scolaires, les associations professionnelles et les organismes de culture scientifique, le CTREQ proposera une nouvelle mouture du programme tenant compte des résultats de l'évaluation et, bien sûr, des budgets qui seraient éventuellement accordés par le MEES pour la reconduction du programme.

Votre collaboration est essentielle!

Parallèlement aux démarches de révision du programme, le CTREQ et ses partenaires doivent se donner les moyens d'évaluation des retombées réelles de Place aux sciences afin de démontrer les effets positifs du programme et sa pertinence. Cette démonstration est déterminante dans la décision des bailleurs de fonds potentiels de reconduire ou non le programme Place aux sciences.

Votre collaboration sera donc grandement appréciée!

Pour plus de renseignements

Consultez la page du programme [Place aux sciences](#) sur le site du CTREQ.